

Département
Du Haut-Rhin

Arrondissement
De THANN

Commune d'ASPACH-LE-BAS
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08.04.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois d'Avril le Conseil Municipal de la commune d'ASPACH-LE-BAS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Maurice LEMBLE, Maire.

Nombre

de conseillers en fonction : 13
de conseillers présents : 8
de conseillers votants : 10
dont procurations : 2

Etaient présents :

M. Maurice LEMBLE
M Marius WALCZAK, Mme Francine GROSS
M Armand BUCHER, M Marc DEIBER, Mme Martine KUZNIK, Mme Nadia SCHITTLY,
M Théo MANIGOLD

Etaient excusés :

M Jean-Michel DE MATTEIS Mme Véronique ECKERLIN, Mme Myriam DAIDONE
Mme Raymonde WAGNER VONE et M Nicolas WENTZ

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M Jean-Michel DE MATTEIS donne pouvoir à M. Marius WALCZAK
Mme Véronique ECKERLIN donne pouvoir à Mme Nadia SCHITTLY

Etaient absents non excusés : néant

Claude WUHLIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

OBJET :

**COMPTE ADMINISTRATIF
2024**

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Après avoir examiné le compte administratif de 2024 et constatant qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de **366 075.10 €** le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés soit 10 VOIX POUR dont 2 procurations d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement	
Résultat exercice 2024	31 224.83
Résultats antérieurs reportés	334 850.27
Résultat à affecter	366 075.10 €
Investissement	
Résultat exercice 2024	68 253.68
Résultats antérieurs reportés	- 94 024.58
- Solde d'exécution d'investissement reporté R 001	- 25 770.90
RAR RECETTE SECTION D'INVESTISSEMENT	46 500
AFFECTATION DU RESULTAT	
Besoin en financement affectation en réserves R 1068	0
Report en fonctionnement R 002	366 075.10

ASPACH LE BAS, le 09.04.2025

Le Maire,



20250409-210800410-20250409-CA-25-DE
Date de réception en préfecture : 10/04/2025
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception à la Mairie : 10/04/2025

Département
Du Haut-Rhin

Arrondissement
De THANN

Nombre

de conseillers en fonction : 13
de conseillers présents : 8
de conseillers votants : 10
dont procurations : 2

OBJET :

BUDGET PRIMITIF 2025

Commune d'ASPACH-LE-BAS
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08.04.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois d'Avril le Conseil Municipal de la commune d'ASPACH-LE-BAS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Maurice LEMBLE, Maire.

Etaient présents :

M. Maurice LEMBLE

M Marius WALCZAK, Mme Francine GROSS

M Armand BUCHER, M Marc DEIBER, Mme Martine KUZNIK, Mme Nadia SCHITTLY,

M Théo MANIGOLD

Etaient excusés :

M Jean-Michel DE MATTEIS Mme Véronique ECKERLIN, Mme Myriam DAIDONE

Mme Raymonde WAGNER VONE et M Nicolas WENTZ

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M Jean-Michel DE MATTEIS donne pouvoir à M. Marius WALCZAK

Mme Véronique ECKERLIN donne pouvoir à Mme Nadia SCHITTLY

Etaient absents non excusés : néant

Claude WUHLIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

BUDGET PRIMITIF 2025

Le compte administratif et le compte de gestion 2024 ayant été approuvés, les différents résultats sont intégrés au budget primitif 2025.

Le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget primitif pour l'année 2025 arrêtée comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 032 910.78€	1 144 325.10 €
INVESTISSEMENT	553 085.96€	553 085.96€
TOTAL	1 585 996.74€	1 697 411.06

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2025

Au vu de la présentation globale du budget, Monsieur le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2025 tel que présenté

Accusé de réception en préfecture
068-216800110-20250410-BP-25-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés
(X Voix pour, X voix contre, X abstention)

Arrête et approuve le budget primitif 2025 comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 032 910.78€	1 144 325.10 €
INVESTISSEMENT	553 085.96€	553 085.96€
TOTAL	1 585 996.74€	1 697 411.06

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 203 685.96 €

L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à la somme de 366 075.10 €

Le déficit d'investissement reporté s'élève à la somme de 25 770.90 €

Le Montant des RAR en recettes d'investissement s'élèvent à 46 900 €

Vote le budget 2025 au niveau du chapitre

Autorise M. Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

ASPACH LE BAS, le 09.04.2025

Le Maire,



Maurice LEMBLE
Maurice LEMBLE

Accusé de réception en préfecture
068-216800110-20250410-BP-25-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025